

Blois, le 5 juillet 2022

COMMISSION PERMANENTE DU 4 JUILLET 2022

Réunis ce lundi 4 juillet en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'éducation, à l'environnement et l'aménagement du territoire, au tourisme, aux politiques culturelles et sportives.

SOLIDARITÉS :

- **Sécurité et secours aux personnes**

Dans le cadre de la convention passée avec le centre hospitalier de Blois en août 2000, **les subventions suivantes**, identiques à celles versées en 2021, **sont attribuées :**

- **96 385 €** pour le fonctionnement du SAMU,
- **118 860 €** pour le transport sanitaire hélicoptéré.

- **Accompagnement socio-éducatif**

81 160 € attribués à l'association *Habitat Jeunes Ô Cœur de Vendôme* pour financer l'accompagnement socio-éducatif des jeunes accueillis en foyer de jeunes travailleurs.

- **Protection de l'enfance : allocation des tiers dignes de confiance ou tiers bénévoles**

Les lois de 2007, 2016 et 2022 relatives à la protection de l'enfance renforcent l'obligation, pour les services départementaux, de sécuriser les parcours des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), de mieux prendre en compte les ressources de leur environnement, de favoriser l'accueil chez des tiers quand ces derniers sont en capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux et ainsi favoriser une approche inclusive du placement des enfants et de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'ASE. À ce titre, la recherche systématique de la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage dite « ressource » (famille, voisins, amis connus...) avant d'envisager son placement à l'ASE est encouragé.

Les jeunes qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) peuvent être accueillis,

- soit, dans le cadre d'une décision judiciaire, chez un tiers digne de confiance (TDC), personne avec laquelle le mineur entretient des liens d'attachement et de confiance, membre de la famille ou de l'entourage à qui le juge des enfants confie à temps plein l'accueil et l'éducation d'un enfant en danger ;
- soit, dans le cadre d'un placement administratif, chez un tiers bénévole (TB), membre de la famille ou de l'entourage à qui le cadre chargé de la protection de l'enfance confie l'accueil et l'éducation d'un enfant en danger à temps partiel ou à temps plein.

Alors que ni les TDC, ni les TB ne perçoivent de salaire, les TDC peuvent percevoir une indemnité (ou allocation) versée par le département pour les besoins de l'enfant. Actuellement calculée sur l'indemnité d'entretien accordée aux assistants familiaux, elle est aujourd'hui de 14,59 euros par jour et par enfant. À titre d'information, l'enveloppe 2021 versée aux TDC s'est élevée à 135 000 €.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Il est décidé :

- l'octroi aux TB d'une indemnité par jour et par enfant calculée comme suit : 3,78 x le minimum garanti (MIG) ;
- pour les TB et les TDC, le versement de l'indemnité en totalité quel que soit le lien de filiation entre le tiers et le jeune accueilli et quelles que soient les prestations, pensions ou autres versées par ailleurs au tiers pour l'accueil de l'enfant ;
- la possibilité d'octroyer, à chaque enfant confié à un TDC ou de manière soutenue à un TD, une enveloppe annuelle de 250 euros pour des licences sportives ou des activités associatives ;
- la possibilité pour les enfants accueillis par des TDC et des TB de bénéficier, à hauteur de 15 jours par an par enfant, des séjours en colonies de vacances organisés par la direction enfance par le biais d'un marché à venir en 2023.

Au global, la dépense annuelle estimée pour l'accompagnement de 70 jeunes accueillis chez des TDC et TB est d'environ 300 000 €.

- **Protection de l'enfance : création d'une équipe mobile au sein de l'association *Moissons nouvelles***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, le département de Loir-et-Cher a décidé de créer une équipe mobile expérimentale dédiée à deux dispositifs distincts :

- Étayer les tiers dignes de confiance et les tiers bénévoles par un accompagnement éducatif, statutaire et juridique ;
- Porter et conforter le processus de retour de l'enfant au domicile de ses parents, après une mesure de placement.

786 878,13 € (soit 262 293 € par an et sur trois ans) **sont attribués à l'association *Moissons nouvelles*** afin de créer une équipe mobile expérimentale dédiée à sécuriser les parcours des enfants protégés et à prévenir les ruptures.

- **Personnes âgées et/ou en situation de handicap : aide à l'adaptation des logements**
 - **Attribution de subventions à 22 propriétaires** occupants ou locataires du parc privé (adaptation de logements de personnes âgées ou en situation de handicap) **pour un montant de 23 505 €**,
 - **Attribution d'une subvention de 4 290 € à la commune de Candé-sur-Beuvron**, au titre de l'adaptation des logements locatifs sociaux au vieillissement ou au handicap des locataires.
- **Accompagnement socio-éducatif : bourse *Parcours vacances***

Le conseil départemental renforce son action en faveur de la jeunesse dès cet été en **augmentant le nombre de bourses, à hauteur de 100 et leur montant (300 € supplémentaires) avec la mise en place d'un financement complémentaire de 30 000 € pour les missions locales** (Vendôme : 6 000 € ; Romorantin : 7 500 € ; Blois : 16 500 €) **au profit du dispositif *Parcours vacances*** destiné aux jeunes de 16 à 29 ans soutenus dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **Lutte contre le harcèlement**

1 000 € sont attribués à l'association *Luttions contre le harcèlement scolaire sud 41*, à Selles-sur-Cher (41130), afin de soutenir les actions de sensibilisation, de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

SANTÉ :

- **Allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale**

Une allocation départementale de **1 200 € est attribuée à cinq étudiants**, soit un total de 6 000 €, pour leurs stages de six mois en médecine générale effectués dans le département, sur les périodes novembre 2021 à mai 2022 et de mai 2022 à novembre 2022.

ÉDUCATION :

- **1 000 € attribués à l'association « Luttions contre le harcèlement scolaire sud 41 »**, à Selles-sur-Cher (41130), afin de soutenir les actions de sensibilisation, de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.
- Dans le cadre de la rénovation du collège *Marie-Curie* à Saint-Laurent-Nouan, l'augmentation de la capacité d'accueil par la **construction de quatre salles de cours supplémentaires est décidée pour un coût de travaux supplémentaires de 550 000 € HT.**
- Le projet de restructuration du collège *Louis-Pergaud* à Neung-sur-Beuvron, estimé à un coût total hors taxe prévisionnel de 8 570 461 euros, **est soumis à l'État, en vue de l'obtention d'un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).**
- **Des subventions d'investissements** sont attribuées aux **10 collèges privés du département pour un montant de 405 430 €.**

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- **4 281 € attribués à la commune du Temple** pour la réalisation de travaux de restauration des accès et du parking ainsi que la création d'une mare périphérique sur l'Espace Naturel Sensible du chemin du vieux bocage du Perche. Cette aide représente 60 % d'une dépense éligible estimée à 7 135 € HT.
- **Dans le cadre de la dotation de solidarité rurale (DSR) :**
 - **24 000 € attribués à la commune de Lestiu** pour la création d'une aire d'accueil pour vélotouristes ;
 - **7 380 € attribués à la commune de Gièvres** pour l'aménagements d'espaces ludiques dans les cours d'écoles.
- **Dans le cadre de la dotation mobilités alternatives (DMA) :**
 - **25 500 € attribués à la ville de Vendôme** pour la construction d'une piste cyclable Boulevard Roosevelt ;
 - **21 357 € attribués à la commune de Saint-Claude-de-Diray** pour un aménagement cyclable rue du Moulin.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



POLITIQUE TOURISTIQUE :

Une subvention de **2 000 € HT** est attribuée au **syndicat des producteurs de l'AOC Touraine** pour valoriser les producteurs et les produits de l'AOC Touraine et de l'AOP Selles-sur-Cher, à l'occasion de l'émission « *RTL vous régale* » qui sera diffusée en septembre 2022.

POLITIQUE SPORTIVE :

- **Aide à 23 comités sportifs départementaux pour un montant total de 95 270 €**
- **9 subventions de 2 000 € chacune sont attribuées, au-travers de conventions, aux athlètes de haut niveau membres de la Team 41 : Raphaël Beaugillet (cyclisme), Baptiste Guyon (Cross-Country), Mathilde Sénéchal (course de fond), Pauline Landron (triathlon), Sylvain Noël (Tennis de table), Agathe Girard (Tir), Benjamin Pillerault (Course, Volley, Canoé, Kayak), Quentin Marteau (Judo).**
- **Un acompte forfaitaire de 236 500 € est attribuée à 18 clubs sportifs au titre de l'aide au sport de haut niveau amateur** dont le SO Romorantin Football (54 000 €), le Blois Football 41 (54 000 €), le Rugby Club Blésois (29 000 €) encore l'US Vendôme Rugby (18 000 €).
- **162 000 € octroyés à l'ADA Blois Basket dont :**
 - **135 000 €** au titre des missions d'intérêt général que le club entend mettre en œuvre au cours de la saison sportive 2022/2023 ;
 - **27 000 €** au titre de la saison sportive 2022/2023.

POLITIQUE CULTURELLE :

- **Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, les subventions de fonctionnement suivantes sont attribuées :**
 - 26 subventions (10 531 €) pour l'aide à l'achat de partitions ;
 - 44 subventions (26 160 €) pour l'aide à l'animation du territoire ;
 - 35 subventions (95 000 €) pour l'aide à la formation musicale.
- **1 000 € attribués à l'association comité des fêtes Les Hayes** pour l'organisation de la célébration des 20 ans de l'association comité des fêtes Les Hayes le 20 août 2022 à l'aire de loisirs du Gouffre à Les Hayes,
- **4 000 € attribués à l'association *Cultivons l'essentiel !*** (Bourges) pour l'expérimentation de paniers artistiques et solidaires en 2022 dans 9 communes rurales du Loir-et-Cher.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

